Dans le Luxembourg

Canton de Larche : catholiques, 2.762, voix ; cartel, 1.320.

Canton de Marche : catholiques, 2.087 voix ; cartel, 2.293.

Canton de Vielsalm : cléricaux, 1.612 voix; cartel 1.193.

Canton d'Arlon : cartel, 4.751 voix ; catholiques, 4.201.

Canton d'Erezée : cartel, 836, cléricaux 1.872.

Canton de Nassogne : cartel 2.068 ; cléricaux, 2.524

Canton de Messancy : cartel, 2.068 ; cléricaux, 2.524.

Résultat : Maintien du statu quo ; 2 cléricaux et 1 libéral élus.

Les libéraux ont gagné environ 2.000 voix depuis la dernière élection ; les cléricaux également.

Résultats de 1902 :

Votes valables : 41.319

Diviseur électoral : 12.363

Catholiques	24.727	1	siège
Libéraux	13.313	1	—
Socialistes	3.279	0	—

Neufchâteau-Virton

Canton d'Etalle : cartel, 2.791 voix ; catholiques, 2.866.

Canton de Florenville : cartel, 2.268 ; cléricaux 2.382.

Canton de Tintigny : cartel, 623 ; cléricaux 3.[illegible]

Canton de Virton : cartel, 812 ; cléricaux, 1.[illegible]

Résultat : Maintien du statu quo. Elus : un libéral, M. Lorand, et un clérical, M. Heyard.

M. Lorand gagne beaucoup de voix dans les cantons et spécialement dans celui de Virton.

Résultats de 1902 :

Votes valables : 32.236

Diviseur électoral : 10.747

Catholiques	21.398	1	siège
Libéraux	10.[illegible]	1	—
Socialistes	2.515	0	—

A Ypres

Canton de Poperinghe : cartel, 1.061 ; cléricaux, [illegible]

Canton de Warneton : cartel, 5.551 ; cléricaux [illegible]

Canton d'Ypres : cartel, 1.585 ; cléricaux, [illegible]

Canton de Messines : cartel, 2.610 ; cléricaux [illegible]

Canton de Wervicq-Sud : cartel 558, cléricaux [illegible]

Canton de Mouscron : cartel : 11.200 voix ; cléricaux [illegible]

Canton de Comines : cartel, 3.581 ; cléricaux [illegible]

Résultat : Elus, deux cléricaux et 1 libéral.

Canton de Comines : cartel, 11.201 voix ; cléricaux, 10.[illegible]

Chiffres officiels

[illegible]

Nouvelles Politiques

CONSEIL DE CABINET

[illegible]

INTERPELLATION GERAULT-RICHARD

[illegible]

GROUPE SOCIALISTE

[illegible]

LES MANDATS ELECTIFS

[illegible]

ELECTIONS CANTONALES

[illegible] M. Dupuy [illegible] conseiller général en remplacement de M. Douat, radical décédé. Il a obtenu 1.280 voix contre 956 à M. Sénac, radical, maire de Miélan.

— Dans le canton de Valence, M. Duprom radical, a été élu conseiller général en remplacement de M. Philip, radical, décédé. Il a obtenu 1.383 voix sans concurrent.

Discours de M. Sarrien

Le banquet de Charolles. — Le Président du Conseil des Ministres commente le résultat des élections législatives, rappelle les réformes à accomplir et affirme que le Cabinet est homogène.

Charolles, 28 mai. — Plus de huit cents convives assistaient hier au banquet organisé en l'honneur de M. Sarrien par la Fédération des comités républicains de Charolles.

Au champagne, MM. Demôle, sénateur, Diény, préfet de Saône-et-Loire, Gerre, président de la Fédération des comités républicains, Chovet, le nouveau député de la première circonscription de Charolles, Gauthier, adjoint au maire, ont successivement glorifié la victoire du Bloc et porté la santé des élus républicains.

M. SARRIEN a pris le dernier la parole : « La Fédération des comités républicains, a-t-il dit, avait bien voulu inviter en même temps que le président du conseil le ministre de l'intérieur. M. Clemenceau aurait désiré pouvoir répondre à cette invitation, mais il a été retenu à Paris par les devoirs de sa charge. Un ministre, vous le savez, ne s'appartient guère, et mon collègue m'a prié de vous exprimer tous ses regrets. » (Cris : Vive Clemenceau !)

LA VICTOIRE REPUBLICAINE

M. SARRIEN continue :

« La Fédération a eu l'heureuse idée de célébrer la victoire républicaine par la fête lumineuse d'aujourd'hui et d'y associer tous les membres des comités républicains, tous les mandants de l'idée républicaine, tous ceux qui ont combattu le bon combat et à qui le succès en partie la victoire : je l'en félicite. Pour ma part, j'ai contracté à l'égard de ces comités une dette de reconnaissance que je n'oublierai pas et que je tiens à proclamer publiquement.

Pendant que j'étais éloigné, absorbé par les soucis et les charges du pouvoir, alors que je ne pouvais organiser une réunion publique, ni prendre aucune part active à la campagne électorale dans ma circonscription, ce sont mes amis républicains de Charolles qui ont pris en mains ma cause et qui ont triomphé des candidatures de ceux qui, en trompant sur la portée de justifier leur conduite, avaient commis dans le passé un détournement de nom mieux les intérêts du catholicisme et les intérêts inséparables de la patrie et de la République. (Applaudissements.)

Il y a un mois, huit jours avant les élections, dans un banquet de Paray-le-Monial, j'ai jeté les bases du compte rendu de l'œuvre du Cabinet dont je suis le président. Je ne pouvais, en effet, accepter la présidence du conseil que si le programme sur lequel les électeurs avaient à se prononcer, le jugeant du pays que nous venons de traverser, nous avait été approuvé, et je demandais de leur accorder cette confiance.

Le pays ne s'est lassé ni fléchi, et par [illegible] qu'on a voulu faire à la République [illegible] les élections [illegible] le mandat et [illegible] de nouveaux collaborateurs pour [illegible] les réformes qu'il attend.

La République n'est pas un vain mot. C'est un régime de progrès successif, de réformes [illegible] les grandes réformes ont été [illegible] les autres s'imposent.

[illegible] la réforme fiscale, l'impôt du revenu [illegible] et le travail sont des [illegible] les [illegible] et à la [illegible] industrielle. Le [illegible] et chaque [illegible] du travail et les associer [illegible]

Voilà la tâche que nous poursuivrons et pour [illegible] nous avons besoin du concours de tous les républicains. Il ne faut pas que le pays [illegible] s'informe dans ses [illegible] de la législature. Une nécessité, [illegible] pour, par ses efforts, produire [illegible] tous ses résultats. Mais quand [illegible] plus y avoir que des candidats républicains se réclamant nettement de la République et partisans du progrès social et des réformes démocratiques. (Vifs applaudissements.)

Le cabinet étudie des projets qui seront soumis à la Chambre dès sa rentrée, projets inspirés par la politique dont nous nous réclamons, de marche en avant, que désire le pays. La Chambre aura à les apprécier.

Le Parlement et le pays ont eu une première fois confiance en moi. Si j'ai accepté le fardeau du pouvoir, un peu lourd pour mon âge et mes forces, c'est parce que d'autres se dérobaient et qu'il apparaissait que nous allions traverser une crise dangereuse. Je devais à mon parti de marcher dans le combat au premier rang, j'ai rempli de mon mieux la tâche qui m'était assignée et qu'il faudra bientôt, peut-être, remettre en des mains plus jeunes que les miennes.

Cris : Non ! Non ! Vive Sarrien !

Je n'ai pas cherché comme on l'a prétendu à constituer un grand ministère, je me suis attaché à réaliser l'union des forces républicaines et j'ai fait appel aux hommes de bonne volonté. Les républicains éprouvés qui m'ont apporté leur concours ont toujours montré une franchise et une loyauté parfaites.

En dépit des nouvelles tendancieuses ou fausses répandues dans les journaux, le ministère actuel est un ministère d'action uni et parfaitement homogène. Il se présentera devant les Chambres avec la volonté de satisfaire aux désirs de la démocratie, et c'est la majorité nouvelle qui décidera s'il doit conserver la charge du pouvoir ou s'il en doit confier la direction à d'autres mains.

Soyez certains, en tous cas, que nous placerons toujours au-dessus de tout l'intérêt supérieur de la République, du pays et de la patrie. (Vifs applaudissements.)

Je remercie les représentants de Saône-et-Loire qui ont bien voulu assister à ce banquet. Je porte la santé des membres des comités républicains et je bois au département de Saône-et-Loire. A vous tous, messieurs, et à la République. (Double salve d'applaudissements.)

Après le banquet, plusieurs ovations ont été faites au président du conseil dans les rues de Charolles.

La Banque Marocaine

Après la Conférence d'Algésiras. — Réunion des délégués financiers des puissances. Le siège de la banque à Paris. Les censeurs.

Madrid, 28 mai. — Les délégués financiers des puissances signataires de la conférence d'Algésiras, à l'exception de ceux du Maroc, et des Etats-Unis, se sont réunis samedi, à Madrid, à la Banque d'Espagne, sous la présidence du duc d'Almodavar.

Les représentants français étaient MM. Bagnault et Dupuissen, directeur de la Banque des Pays-Bas ; les représentants allemands, MM. Glasenapp et Fischel, délégués du consortium, et M. Mendelssohn. Ils ont discuté la question de savoir où serait établi le siège de la banque marocaine ; les représentants allemands ont combattu le choix de Paris.

Hier, dans une nouvelle réunion, présidée par M. Cajeleon, gouverneur de la Banque d'Espagne, Paris a été adopté comme siège de la Banque marocaine et l'on a décidé que les statuts y seraient rédigés.

Plusieurs délégués ont déjà quitté Madrid pour se rendre à Paris.

La première réunion pour la rédaction des statuts aura probablement lieu samedi prochain. Les statuts seront basés sur le Code de commerce français. Le comité de rédaction a été désigné. Il aura pour président M. Pallain, gouverneur de la Banque de France, et pour vice-président M. Fischel, délégué du consortium allemand. Il sera complété par des secrétaires représentant l'Espagne et l'Angleterre.

L'Allemagne a déjà choisi comme censeur M. Glasenapp.

Les quatre censeurs de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, assisteront avec droit de vote aux réunions de Paris.

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque d'Espagne a été saisie aujourd'hui de la question de l'opportunité d'accepter la part assignée à l'Espagne dans le capital de la Banque d'Etat du Maroc. Cette proposition une fois votée sera prochainement soumise par le ministre des finances qui la sanctionnera dans la forme.

Couronnement du roi du Cambodge

Les fêtes de Pnom Penh. — Curieuse cérémonie. — Les discours.

Marseille, 28 mai. — Le « Courrier Saigonnais » arrivé ce matin par l'« Ernest Simon », venant d'Extrême-Orient, donne de curieux détails sur le couronnement à Pnom-Penh, de Sisowath, roi du Cambodge.

A neuf heures, le roi, revêtu du grand costume d'apparat national, en brocart d'or, et suivi d'un long cortège, fit son entrée dans la salle du Trône, où eurent lieu diverses cérémonies brahmes, en l'honneur des dieux, et une distribution de riz aux bonzes. Ensuite les princes, ministres et mandarins, occupant tout le milieu de la grande salle, s'avancèrent pour saluer le nouveau roi, et lui rendre leurs cachets, symboles de leurs fonctions, tandis qu'un des ministres lisait une allocution offrant au roi les vœux et les hommages de fidélité de tous ses sujets.

Le gouverneur général présenta à son tour les félicitations et souhaits de long règne que formaient dans cette solennité le gouvernement français, les fonctionnaires, officiers et colons du Cambodge ; puis il remit au roi les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur.

Au nom du gouvernement de la République, il l'invita alors à monter sur le trône ; dès que le roi y eut pris place, il en gravit lui-même les degrés, et posa sur la tête du roi la couronne d'or massif apportée par un bonze.

Le résident supérieur remit ensuite l'épée sacrée au roi qui, revêtu des insignes royaux, descendit du trône pour adresser au gouverneur général un discours remerciant la République française de la protection accordée au royaume Khmer et affirmant à nouveau son sentiment absolu de dévouement.

Au cours de son allocution, le roi annonça l'intention de renoncer aux droits traditionnels de la couronne sur les terres, ainsi que son projet de constitution de la propriété individuelle.

Le gouverneur général répondit en félicitant le roi des mesures libérales prises depuis son avènement, et de l'essor qu'il a su donner au progrès matériel et moral. Il assura le roi de la confiance absolue du gouvernement de la République, dont celui-ci se propose de lui donner bientôt une preuve éclatante par la création d'une armée nationale cambodgienne.

Le gouverneur général termina par des souhaits pour la santé du roi et la prospérité du peuple khmer.

La cérémonie prit fin vers onze heures.

Un grand dîner, suivi d'une soirée de gala, fut donné le soir au palais en l'honneur du gouverneur général.

Un Français assassiné au Maroc

Tanger, 28 mai. — Un négociant français, à Tanger, nommé Charbonnier, a été tué hier soir, à deux kilomètres de la ville, au cours d'une promenade à cheval. Des indigènes ayant prévenu les autorités locales qu'un Européen avait été tué dans la banlieue de la ville, et la légation de France ayant été avisée qu'il devait s'agir de M. Charbonnier, des soldats furent envoyés immédiatement à la recherche du cadavre qui a été ramené cette nuit à une heure à Tanger et déposé à l'hôtel français.

Notre malheureux compatriote a la tête traversée d'une balle de fusil ainsi qu'il résulte de l'autopsie faite ce matin. Ce crime, qui est une nouvelle manifestation de l'état d'anarchie qui règne dans la région de Tanger, a causé une véritable consternation.

Hier matin, d'autre part, à la suite d'une discussion entre un groupe de soldats marocains et quelques indigènes, deux d'entre eux ont été tués.

La Révolution en Russie

La Douma et le Tsarisme

Petersbourg, 28 mai. — L'Agence télégraphique de Petersbourg déclare inventées les traits qu'après lesquels on prétend se serait ému contre la Douma, qu'on aurait voulu cerner des troupes pour arrêter les députés, le général Trepof devant être ensuite mis à l'abri.

Contrairement aux informations de plusieurs journaux, d'après lesquelles le prince de la Douma, M. Monomotsel, devait aller à Peterhof hier, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement du tsar, M. Monomotsel ne s'y est pas rendu, n'ayant reçu aucune invitation.

Le comte et la comtesse Witte sont partis hier soir, pour Berlin ; ils y resteront quelques heures ; mardi soir ils se mettront en route pour Bruxelles.

Le comte Witte, avant de partir, reçut une délégation qui lui remit une adresse le remerciant d'avoir doté la Russie d'institutions parlementaires ; une réunion d'argent et une vue du palais de Tauride, avec ces mots : « Les Russes à Sergius Yulievitch Witte » l'enrichissaient.

D'après le « Retch », un long télégramme a été envoyé, samedi soir, de Peterhof à la cour allemande.

La question agraire

Le projet de la loi agraire, élaboré par quarante-deux députés appartenant au parti des cadets, y entre autres par le prince Lobanow-Rostowski, MM. Herbanowski, Sokolnikow et Novossadzef, pose en principe qu'il faut remettre les terres entre les mains des travailleurs, et la nécessité d'une vaste expropriation de toutes les terres domaniales, ecclésiastiques et privées en est déduite à titre de conséquence logique. Les propriétés privées seront expropriées et elles ont toujours été assez pesamment frappées par l'impôt, et si leur étendue dépasse un certain maximum qui sera déterminé par la Douma.

Cependant ce maximum n'empêchera pas l'expropriation dans les régions où les terres seraient trop rares pour répondre aux besoins de la population. Une indemnité devra être versée aux propriétaires, mais il sera demandé de « fixer, pour l'avenir, sur le pays qui [illegible] la [illegible] des paysans. [illegible] l'Etat [illegible] les propriétaires [illegible] transférer [illegible] partie des terres [illegible] qui n'ont pas de terre ou en ont trop peu et pas une dotation suffisante pour leurs besoins. Les [illegible] seront établis en tenant compte des régions, dont chaque paysan devra être doté.

Suivant la statistique de 1905, les paysans possédaient déjà de la terre en location, s'élevant à 89.661.000 déciatines du domaine vint 109 ans 25 ; soit 73.115.000 déciatines de moins que le chiffre normal fixé en 1861, au moment de l'expropriation de terres privées pour les serfs émancipés.

Le nombre total des paysans insuffisamment pourvus de terres en 1905 était de 37.587.000.

Il est évident que soixante-douze millions d'hectares équivalant à soixante-treize millions de déciatines sont nécessaires pour subvenir aux besoins des paysans.

Le nombre total des terres non boisées appartenant à l'Etat, atteint 3.503.000 déciatines, et celles appartenant aux apanages 1.860.000 déciatines, soit au total 5.363.000 déciatines, on environ un quatorzième des terres nécessaires.

Si l'on fait entrer en ligne de compte toutes les forêts appartenant à l'Etat et les apanages, en laissant les boisements nécessaires, celles-ci réduiraient le déficit à environ quarante millions de déciatines.

Les terres des monastères et des églises ne pourraient fournir seulement qu'une fraction infinitésimale de ce chiffre, qui ne peut être obtenu qu'avec des terres privées représentant 28.882.000 déciatines, et les forêts représentant 35.961.000 de déciatines.

Une expropriation partielle de terres privées serait donc nécessaire.

Les Grèves à Paris

LA SITUATION

Paris, 28 mai. — On signale ce matin un certain nombre de rentrées dans les ateliers mais l'effectif des chômeurs est toujours considérable.

Dans l'ameublement, la reprise du travail est à peu près générale, sauf pour les sculpteurs sur bois, qui persistent dans leur intransigeance. Les menuisiers, les robinetiers et les ouvriers de la Fédération du papier ont également réintégré les ateliers aujourd'hui.

LES MAÇONS. — Les grévistes maçons ont tenu ce matin, dans différents quartiers de Paris et en banlieue, plusieurs réunions.

La plupart des orateurs ont protesté contre les arrestations arbitraires, opérées hier au cours de la manifestation qui a eu lieu aux abords de la Porte-Dauphine.

Une protestation va être adressée à ce sujet, au ministre de l'Intérieur par la commission exécutive de la grève.

LES TERRASSIERS. — La plupart des chantiers du Métropolitain sont toujours déserts. Plusieurs éboulements se seraient produits dans des galeries par suite de la cessation du travail.

A leur assemblée générale de ce matin, les grévistes étaient aussi nombreux que les jours précédents.

La réunion a décidé d'intenter un procès à la Ville de Paris et de lui réclamer deux millions de dommages-intérêts pour infraction au décret du 10 août 1899. De plus, le syndicat a résolu de poursuivre les patrons qui ont, jusqu'à la fermeture, retenu les outils des ouvriers pendant un certain laps de temps.

En fin de séance, l'ordre du jour suivant a été voté par acclamations :

« Les ouvriers terrassiers, piqueurs, mineurs, réunis en un grand meeting, après avoir entendu les différents camarades rendre compte des agissements des entrepreneurs et des diverses sociétés en faveur des capitalistes, sont résolus plus que jamais à lutter jusqu'à pleine et entière satisfaction. »

LES LITHOGRAPHES. — [illegible] grévistes, qui sont au nombre de [illegible] mille, aux revendications [illegible] ont [illegible] ministre [illegible] avec le comité de la grève. M. [illegible] en s'y soumettant [illegible] patronale se réunira au siège de la Bourse du Travail.

Les grévistes, réunis en assemblée générale, à la Bourse du Travail, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les camarades lithographes sont heureux de constater que, contrairement aux dires des patrons parisiens, aucune défaillance n'a s'est produite, et que pas un n'a manqué à l'appel.

« D'autre part, comprenant que dans une forte solidarité, [illegible] ils ont [illegible] et [illegible] et [illegible] et